

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE ET DE NON DIVULGATION
EN VUE D'UN PROJET DE PARTENARIAT**

ENTRE :

La société User Adgents

SAS au capital de 47 935€ immatriculée sous le numéro 432 694 735 RCS Paris et dont le siège se situe 8, rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

Représentée par Renaud MENERAT en qualité de président,

D'une part,

ET :

La société _____,

Société _____ au capital de _____ euros, immatriculée sous le numéro _____ RCS _____ et dont le siège se situe _____,

Représentée par _____, en qualité de _____,

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble ou séparément la ou les « Parties »

PREAMBULE :

Les sociétés User Adgents et _____ (ci-après désignées « les Parties ») envisagent un partenariat dans le cadre du projet UAventure (ci-après « le Projet »). Ce partenariat pourrait s'articuler autour d'une prise de participation de User Adgents par voie, notamment, d'apports en numéraire et/ou en industrie.

A cette fin, il apparaît nécessaire aux Parties de se transmettre certaines informations de nature technique, commerciale et/ou marketing à caractère confidentiel et propriété de chacune d'entre elles.

Les Parties au présent Accord désirent arrêter les conditions de communication de ces informations confidentielles et fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

1. Pour les besoins de cet Accord de Confidentialité sont considérées comme des informations confidentielles :

- a) Les informations de toute nature portant directement ou indirectement sur les Parties, leurs activités, leur situation ou leurs perspectives qui auront été communiquées, par écrit, électroniquement ou oralement à l'autre Partie ou à toutes autres entités du groupe auquel elle appartient et/ou aux conseils, dirigeants, mandataires sociaux, salariés et employés (les « Représentants ») des Parties ;
- b) Les analyses, les synthèses, études et autres documents que les Parties et leurs Représentants auraient préparés ou fait préparer, contenant les informations définies à l'article 1.a) ci-dessus ou élaborées à partir de telles informations.

Ci-après dénommées "Informations Confidentielles"

2. Les obligations auxquelles les Parties souscrivent par la signature de cet Accord ne sont pas applicables aux Informations Confidentielles si les Parties peuvent prouver qu'au jour de leur divulgation à l'autre Partie et /ou à leurs Représentants elles sont déjà connues du public ou le deviendraient, par la suite, autrement que du fait d'une divulgation opérée par les Parties ou leurs Représentants.

3. Les Parties s'engagent par la signature du présent Accord, pendant une durée de 18 (dix-huit) mois à compter de la date de réception de chacune des Informations Confidentielles, à :

- a) N'utiliser lesdites Informations Confidentielles que pour leur propre compte et aux seules fins d'évaluer le partenariat, notamment elles s'interdisent d'utiliser directement ou indirectement les Informations Confidentielles à des fins commerciales, financières, techniques, judiciaires ou d'une manière qui puisse entraîner un quelconque préjudice pour l'autre Partie ;
- b) Ne pas divulguer lesdites Informations Confidentielles en tout ou partie à un tiers, sauf si les Parties y sont tenues par une obligation légale.
- c) Ne divulguer lesdites Informations confidentielles qu'aux Représentants des Parties dont l'intervention pour l'étude et les négociations relatives au Projet est nécessaire et qui seront liées

aux Parties par un engagement de confidentialité imposant l'observation des mêmes restrictions que celles contenues dans le présent Accord de Confidentialité et à prendre toute disposition pour faire respecter le présent Accord de Confidentialité par leurs Représentants ;

- d) Informer l'autre partie de toute infraction éventuelle aux obligations imposées par le présent Accord de Confidentialité, et à fournir toute assistance raisonnable afin d'en minimiser les effets.

4. Les Parties s'engagent en outre, dans l'éventualité où elles ne donneraient pas suite au Projet et à première demande de l'une des deux Parties :

- a) A retourner immédiatement tous les documents mentionnés à l'article 1.a) ci-dessus ainsi que toutes copies de ces documents à l'autre partie ;
- b) A détruire immédiatement tous les documents mentionnés à l'article 1.b) ci-dessus, ainsi que toutes copies de ces documents quelle qu'en soit la forme.

5. Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit français. Tout différend se rattachant au présent Accord de Confidentialité sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

6. Rien dans cet Accord de confidentialité ne doit être interprété de façon à créer une obligation ou une attente d'une des parties à avoir un rapport commercial avec l'autre partie, ni à créer un partenariat ou une entité juridique entre les parties. Dans le cas où les Parties décideraient la mise en œuvre d'un partenariat dans le cadre du projet UAventure, ce partenariat devra faire l'objet d'un contrat distinct.

7. Les obligations contenues dans cet Accord de Confidentialité prendront effet à la date de signature des présentes et prendront fin dans un délai de 18 (dix-huit) mois à compter de la date des présentes.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux

Pour la société User Adgents
Renaud Ménéral

Pour la société _____

